

Genre du véhicule Machine de travail lourde (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique MASSEY-FERGUSON-HANOMAG	Type MF 44 C	Fiche d'homologation N° CH 5937 01
---	---	-----------------	---------------------------------------

Constructeur Identification MASSEY-FERGUSON-HANOMAG Inc. & Co., D-3000 Hannover 91 (D)
"B 11 C / MF 44 C" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constr. à droite, latéralement sur le chariot AV, au-dessus du pare-boue
N° du châssis à droite, latéralement sur le chariot AR, près de l'articulation
Ident. du moteur "D 943 B" à gauche, latéralement sur le bloc, au-dessus du No du moteur (frappée par l'importateur)
Importateur princ. TAURUS BAUMASCHINEN AG, 8600 Dübendorf
Véhicule homologué 776 089 382 554 Signes fixes dans code du type B 11 C / MF 44 C

Chassis
Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
Direction hydrostatique avec pompe de secours hydraulique
Transmission boîte planétaire + convertisseur
Nombre de vitesses 2 x 3 ++ Entraînement toutes roues
Frein de service air comprimé/hydraulique à disques
air comprimé 1 circuit sur toutes les roues
hydraulique 2 circuits
Frein auxiliaire mécanique, à disque, sur le cardan
Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
(réservoir d'huile pour freins
Contrôle 2 circ. (dans le champ de visibilité du conducteur

Moteur
Marque M F H Type D 943 B
Construction en ligne Temps 4
Carburant D Position arrière
Refroidiss. eau Nombre cylindr. 4
Alésage 128 Course 140
Cylindrée 7202 CV-impôt 36,68
Puissance en CV DIN 81 kW (110 CV) à v/min 2200
Bruit à proximité 92 dBA à v/min 2375 **)
Silencieux 1= 1000 x Ø 155 mm
Mesure des gaz Facharach 3,0
Bosch noircissement 2,7 (à 1950 t/min)

Carrosserie pelle
Nombre de portes 2 Indic. vit. -
Ceintures sécurité - Rétroviseur de chaque côté
Cale 2/300x200x250 Attelage AR= broche
Atteint
Nombre de places 1 av. centre ar.
Dimensions
Longueur int. 6850 Empattements 2700
Largeur 2500
Hauteur 2950 Voie av 1900 ar 1900
Porte à faux lat. 2400 Voies av - ar -
av 1750 Braquage g 10100 d 10100
ar 3600 *)
Distance volant - vers l'avant du véhicule 3600 *)

Poids
avant 5500 arrière 4900 total 10400
Poids à vide
Charge utile
Poids total 6800 6800 13600
Garantie fabr.
Dimens. pneus 20 - 24 20 - 24 (Variantes +)
Ply / bar 12 / 2,5 12 / 2,5 voir
Charge 8600 8600 remarques)
pour V max 40 40
Garantie poids remorquable avec frein
Garantie poids remorquable sans frein
Garantie poids de l'ensemble
Poids remorquable testé
Vitesse maximale selon le constructeur 40 ++) km/h
Vitesse maximale testée 39 km/h

Equipement	§) Bosch K 11090/K 11084 CH 1 0821 02	
Feux de route	Bosch K 11090/K 11084 CH 1 0821 02	
Feux de croisement	Bosch K 11090/K 11084 CH 1 0821 02	
Feux de position	R (E)	
Feux rouges	S1 (E)	
Feux stop	1 (E)	
Clignoteurs	av 1 (E)	ar Hella K12686 2a (E)
Catadioptrés	av _____	ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E)	ar _____
Feux complément.	4/ lampes de travail	
Eclairage plaque	1/ séparé au centre	
Essie-glace	1/ balai _____ avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	1/ Hella 001 776 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (vhc. spécial)	
Marque et type	MASSEY-FERGUSON-HANOMAG MF 44 C	
Homologation	N° CH 5937 01	
Carrosserie	pelle	
Places	total 1	avant _____
Poids à vide	10400	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 36,68
Poids total	_____	Cylindrée 7202

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3600 mm
- **) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 29,3 km/h, 2 paliers, 1A 20,46 = 84,5 dB/A
- +) Variante de pneus : 20.5 - 25, 16 PR, AV + AR 8920 (3,5), V-max. 40 km/h, voies inchangées.
- ++) Nombre de vitesses : le 3ème palier de la vitesse route est bloqué.
- vitesses maximale
- §) Equipement : la hauteur des feux de position/ de croisement et des clignoteurs latéraux est admise pour raisons techniques;
des bavettes sont obligatoires à l'arrière.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtes sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137/- signalisation jaune/noir: sur la protection des dents de la pelle;
- 138
- 141 - doivent être assurés : le bras de levage, les leviers commandant la partie hydraulique;
- les feux prescrits doivent être montés.

Dübendorf, 19./20.4.1978/Frutigen, 10.11.1978/Dübendorf, 29.11.1978

et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules